

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai, à 17 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez à Lille (59800), se sont réunis, sur convocation du Président de la Fondation, Monsieur Jean-Christophe Camart, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

En raison des conditions sanitaires, cette séance du Conseil d'administration s'est tenue par visioconférence. Hormis le Président de la Métropole Européenne de Lille empêché, tous les autres administrateurs sont présents.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Jean-Christophe Camart, en qualité de Président de la Fondation. Il est assisté d'une secrétaire de séance, Madame Séverine Casalis, en sa qualité de membre du Collège des fondateurs.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du mandat des personnalités qualifiées (délibération) ;
2. Nomination des membres du Bureau (délibération) ;
3. Acceptation de dons (délibération) et point sur les dons dans le cadre de l'opération d'équipement informatique des étudiant-e-s empêché-e-s numériquement ;
4. Programme 2021 : accord sur des projets à soutenir sur l'avis du Comité des projets (délibération) ;
5. Démarche de projection de la Fondation à 2030 : présentation de la synthèse des interviews menées par la société EXAECO ;
6. Questions diverses

Le Président a mis aux voix les propositions de décisions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

### I. Vie institutionnelle

#### PREMIERE RESOLUTION

Lors de la première séance du Conseil d'administration de la Fondation, le 4 novembre 2015, le Collège des Fondateurs a installé le Collège des personnalités qualifiées ainsi :

- Jean-Olivier Arnaud, Directeur général du Centre hospitalier et universitaire de Lille, remplacé par Frédéric Boiron qui lui a succédé dans la fonction de Directeur général du CHU de Lille en 2017,
- Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Frédéric Motte, Dirigeant de Cèdres Industries, ex-Président du Médef Hauts-de-France.

Leur mandat – d'une durée de cinq ans renouvelable - est arrivé à son terme le 18 mars dernier à l'issue de la séance du Conseil d'administration statuant sur les comptes de l'année 2020.

Le Collège des Fondateurs décide de renouveler en qualité de membre siégeant au Collège des Personnalités qualifiées, à compter de ce jour et pour une durée de 5 années expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2026 :

- **Frédéric Boiron**
- **Damien Castelain**
- **Frédéric Motte**

Messieurs Boiron, Castelain et Motte exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation.

Messieurs Boiron, Castelain et Motte déclarent accepter les fonctions d'administrateurs siégeant au Collège des Personnalités Qualifiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

**La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## DEUXIEME RESOLUTION

Le mandat des membres du Bureau a expiré à l'issue de la séance du Conseil d'administration réuni le 18 mars 2021 qui a approuvé les comptes de l'exercice 2020.

Conformément aux articles 12 et 13.1 des statuts, le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Président de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter du 19 mai 2021 et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 : **Jean-Christophe Camart**.

Le Président de la Fondation exerce également les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Fondation. Monsieur Camart exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation Partenariale. Monsieur Camart déclare accepter les fonctions de Président de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Vice-Président de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter du 19 mai 2021 et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 : **Frédéric Motte**.

Monsieur Motte exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation. Monsieur Motte déclare accepter les fonctions de Vice-Président de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Trésorier de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter du 19 mai 2021 et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 : **Frédéric Boiron**.

Monsieur Boiron exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation. Monsieur Boiron déclare accepter les fonctions de Trésorier de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Secrétaire Générale de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter du 19 mai mars 2021 et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 : **Séverine Casalis**.

Madame Casalis exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation. Madame Casalis déclare accepter les fonctions de Secrétaire général de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

**Ces décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## II. Les dons en nature et en numéraire

L'article 9 – Ressources et patrimoine - des statuts de la Fondation liste au titre des « Ressources financières » : « *des dons, donations, legs et assurances-vie qui lui seraient consentis par toute personne physique ou morale et des produits de l'appel à la générosité publique, notamment effectué auprès des anciens élèves et de la communauté universitaire ;* ». Par ailleurs, l'article 12.1 – Pouvoirs généraux du Conseil d'administration - des statuts précise que « *le Conseil d'administration accepte les donations et legs et autorise en dehors de la gestion courante les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers nécessaires au but de la Fondation Partenariale, les emprunts, la constitution d'hypothèques,* ».

Depuis la séance du 18 mars 2021, dans le cadre de la campagne d'appel public à la générosité lancée par l'Université de Lille en juin 2020 pour l'équipement informatique des étudiant.e.s empêché.e.s, portée par la Fondation, et de l'opération « Call&Care », de nouveaux dons en nature et en numéraire ont été réalisés.

Le Président en rend compte auprès du Conseil d'administration :

Date de remise du don en nature	Donateur	Nature du don	Nombre de matériel
22/04/2021	Département du Nord	Unités centrales	50
26/04/2021	Entreprises & Cités	Unités centrales Ordinateurs portables	46 2

Date de remise du don en numéraire	Donateur	Montant du don
24/03/2021	Association Alliance Emploi	30 000 €
02/04/2021	Association régionale d'étude et d'aide psychologique universitaire	4 000 €

En plus des versements qu'il a réalisé via la plateforme HelloAsso pour les campagnes d'appel à dons concernant la rénovation de la Faculté de pharmacie et l'équipement informatique des étudiant-e-s empêché-e-s, un donateur a demandé à soutenir d'autres projets de la Fondation. Il a retenu les projets suivants : « Paris 2024 : en route vers l'excellence avec Anaïs Mai Desjardins » et « Laboratoire d'Expériences Immersives ». La totalité des dons versés s'élève à 1.800,00 €.

YTH.AK, cabinet d'expertise comptable – audit – consolidation, basé à Grenoble, souhaite soutenir le projet « Paris 2024 : en route vers l'excellence avec Anaïs Mai Desjardins » à hauteur de 7.500,00 € annuels sur 4 ans. L'un des dirigeants de ce cabinet, passionné de kitefoil, a découvert le projet d'Anaïs Mai Desjardins sur LinkedIn. Les valeurs qu'elle porte l'ont convaincu ainsi que les collaborateurs de la société dans leur démarche de mécénat.

### TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité les dons en nature et en numéraire réalisés auprès de la Fondation à destination des étudiant-e-s de l'Université de Lille en situation d'empêchement numérique.

Il accepte les dons en numéraire proposés pour les projets « Paris 2024 : en route vers l'excellence avec Anaïs Mai Desjardins » et « LEXIm ».

### III. Programme d'activités

Conformément à l'article 12.1 des statuts, « *Le Conseil d'Administration a notamment comme pouvoirs généraux de : [...] donner son accord sur les actions et projets soutenus.* »

- **Pour une revue transfrontalière d'archéologie et d'histoire : assurer le renom scientifique et les transformations éditoriales de la Revue du Nord**
  - Porteur de la demande : Jean-François Condette, Directeur de la Revue du Nord, professeur en histoire contemporaine, Université de Lille- INSPE
  - Objet de la demande : rejoindre dans les meilleures conditions possibles d'opérationnalité le pôle éditorial de l'Université de Lille lui-même en cours de constitution. Cette entrée est fixée au 1er janvier 2024 mais exige des modifications importantes étalées sur trois années. Trois objectifs majeurs de transformation :
    - Renforcer l'internationalisation de la Revue du Nord et ses liens scientifiques
    - Renforcer l'implication sociétale de la Revue du Nord et ses liens au territoire septentrional
    - Poursuivre l'intégration des logiques de science ouverte et modifier la chaîne éditoriale
  - Durée du projet : 3 ans
  - Coût global du projet : 423.222,00 €
  - Demande formulée auprès de la Fondation : 90.000,00 € TTC pour 3 ans
  - Avis du Comité des projets : ajournement prononcé le 31 août 2020, avis favorable rendu le 7 avril 2021.

#### QUATRIEME RESOLUTION

**Le Conseil d'administration accorde un financement de 90.000,00 € TTC pour 3 ans, soit 30.000,00 € TTC par an pour le projet « Pour une revue transfrontalière d'archéologie et d'histoire ».**

La Fondation salue le travail d'approfondissement réalisé par le porteur de projet suite aux conseils formulés par le Comité des projets. L'accompagnement par la Direction de la Valorisation de la recherche de l'Université ainsi que par certains membres du Comité des projets a permis au projet de franchir un cap.

Le positionnement de la Revue est clarifié, les cibles sont identifiées, notamment en s'intéressant à des sujets liés aux questionnements du territoire (exemple : la santé). L'internationalisation de la Revue amplifiera sa visibilité et son attrait. D'autant que cela sera possible, le Conseil d'administration suggère au porteur de projet de saisir l'opportunité de cette transition pour réaliser une rupture.

- **Cercle d'échanges Epistémè**
  - Objet du projet : couvrir les coûts d'amorçage du dispositif « Cercle d'échanges Epistémè » dont la vocation est de proposer des clés de lecture et de compréhension sur les grands sujets d'actualité et à l'agenda des prochaines années. L'ambition est aussi d'accompagner la prise de recul et la capacité d'agir et de développer des relations privilégiées entre les enseignants-chercheurs de l'Université et des acteurs publics et privés.
  - Porteurs de la demande : Thomas Petit, Directeur, Direction Formation continue et apprentissage, et Lionel Genetelli, Directeur-adjoint
  - Durée du projet : 1 an
  - Coût global du projet : 180.500,00 € TTC
  - Demande formulée auprès de la Fondation : 25.000,00 € TTC
  - Avis du Comité des projets : avis défavorable rendu le 7 avril 2021.

#### CINQUIEME RESOLUTION

**Le Conseil d'administration décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.**

L'ambition « *de réinventer le monde de la formation et de la recherche et les acteurs du monde socio-économique interagissent dans le cadre d'une vision partagée des enjeux de la transition globale.* » est très louable. Notamment cela place et valorise ainsi l'Université de Lille au cœur des systèmes d'innovation notamment par une offre de conférences différenciantes.

Toutefois, le Conseil d'administration, ne percevant pas comment son soutien pourrait exercer un effet levier, estime que la Fondation n'est pas le meilleur véhicule pour soutenir cette démarche d'envergure. L'objet recherché par ce projet relève plutôt de la politique de valorisation de l'Université.

Par ailleurs, il est dommage que les conseils formulés, en amont de l'audition auprès du Comité des projets, n'aient pas eu de résonance dans le dossier tel qu'il a été déposé.

- **Pre-industrialization of rapid and efficient Coronavirus Detection via Smart Phone**
  - Objet de la demande : financement de la phase de pré-industrialisation d'un outil d'aide au diagnostic « CorDial-IT ». L'objectif recherché à court terme s'entend pour la détection rapide de la covid-19, et à moyen terme pour une palette large d'autres applications.
  - Porteurs de la demande : : Xavier Claeysen, Fondateur et futur CEO de CorDial-IT, Sabine SZUNERITS, co-fondatrice, Rabah BOUKHERROUB, co-fondateur, IEMN [8520], David DEVOS, co-fondateur, CHU-Lille, Medical Pharmacology Univ. Lille, Lille Neuroscience & Cognition, Inserm, UMR-S1172
  - Coût global du projet : 600.000,00 € TTC
  - Demande formulée auprès de la Fondation : 200.000,00 € TTC
  - Avis du Comité des projets : avis favorable rendu le 17 décembre 2020
  - Avis conjoint de la SATT Nord et d'Eurasanté : avis favorable

#### SIXIEME RESOLUTION

**Le Conseil d'administration accorde un financement de 30.000,00 € TTC pour le projet « CorDial-IT ».**

Le Conseil d'administration salue l'ambition des porteurs de projet, venant d'horizon divers, associant leurs expertises disciplinaires pour passer de la recherche appliquée à la valorisation d'une solution de diagnostic en réponse à un enjeu mondial. L'effet levier est explicite : il s'agit d'accélérer de 6 mois le développement de la pré-industrialisation sans attendre la première levée de fond dans un contexte de forte incertitude et de réponse au contexte sanitaire lié la pandémie.

Il entend la demande légitime des porteurs de projet de s'entourer d'entités avec lesquelles ils partagent des valeurs proches et garder une certaine indépendance en amont du processus.

Eu égard à ses possibilités financières, aux engagements pris de manière pluriannuelle, et les demandes à venir, le soutien de la Fondation est à considérer comme un engagement plein et entier.

## IV. Démarche de projection de la Fondation

Après plusieurs années d'existence, le Conseil d'administration de la Fondation souhaite considérer le chemin déjà tracé, mesurer son insertion dans l'écosystème régional et écouter la perception de la communauté académique, du monde socio-économique sur cette fondation ; le but étant de la projeter comme une réponse - à court, moyen et long terme - aux différents enjeux du territoire.

Le 22 octobre 2020, le Conseil d'administration a fait le choix d'engager une réflexion collective pour définir ces enjeux et dessiner une vision à horizon 2030. L'objectif est de co-construire une trajectoire qui saura plus encore fédérer et susciter l'implication d'un écosystème varié, tout cela participant naturellement au rayonnement des actions de la Fondation.

Le Conseil d'administration a demandé à la société de conseil Exaeco de l'accompagner dans cette démarche structurée de trois phases. La première phase a consisté à rencontrer une quarantaine de parties prenantes internes et/ou externes lors d'entretiens individuels. La deuxième phase visera à organiser trois ateliers de co-construction dans lesquels il s'agira de définir les enjeux et défis à relever (WHY) puis d'écrire lors d'une troisième et dernière phase les plans d'actions et indicateurs de performance correspondants (HOW).

Pour la première phase, le point de départ a été la construction d'un panel d'acteurs divers :

- en s'appuyant sur l'écosystème de la Fondation et de l'Université de Lille ;
- et en s'ouvrant à l'écosystème régional pour multiplier les points de vue différents.

Sur cette base, entre janvier et avril 2021, la société de conseil Exaeco a rencontré individuellement 39 personnes sur les 63 sollicitées. Menés à l'appui d'un guide identique, les entretiens se sont déroulés de manière tout à fait constructive. Ils ont fait émerger sept enjeux :

- rôle & missions
- recherche & valorisation
- rayonnement & communication
- ambition & mécénat
- gouvernance & image
- étudiants & solidarité
- Université de Lille 2022

Ces enjeux vont être travaillés dans le cadre de la deuxième phase avec les personnes interviewées, le Conseil d'administration et le Comité des projets de la Fondation.

## SEPTIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Vice-Président.

**Président**  
**Pr. Jean-Christophe Camart**

**Vice-Président**  
**Frédéric Motte**